

**ADHÉSION****PETITES ANNONCES****SE CONNECTER****RECHERCHER ...****OK**

SYNDICATS POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET LA DÉFENSE DE SES TRAVAILLEUR·EUSES

**QUI SOMMES-NOUS ?****AGIR !****NOS POSITIONS****ACTUALITÉS****CONTACT**Partager :   [Home](#) > [Nos positions](#) > Pour une gestion paysanne de l'eau

EAU : NOS POSITIONS

Pour une gestion paysanne de l'eau

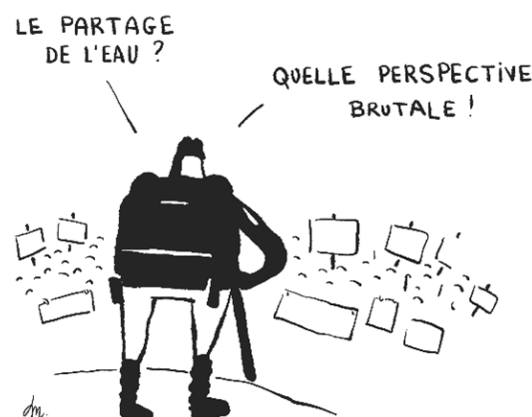
La disponibilité de l'eau est de plus en plus affaiblie, aussi bien en quantité qu'en qualité. Or les paysan·nes, qu'ils irriguent ou non, ont besoin d'eau pour produire de l'alimentation. Malheureusement, alors que seulement 7 % de la surface agricole utile (SAU*) est irriguée, le traitement agricole de la gestion de l'eau est trop souvent résumé à l'irrigation.

Ainsi les enjeux relèvent avant tout :

Du maintien et de l'accompagnement économique de systèmes qui reposent sur les apports d'eau du milieu naturel (pluie et sols).

Du soutien de l'irrigation pour des productions prioritaires, comme le maraîchage et les cultures qui relocalisent l'alimentation.

L'urgence du partage de la ressource pour des usages prioritaires nécessite donc des transformations importantes pour :



Réduire les prélèvements dans le milieu.

Les re-répartir entre les usages, y compris au sein de l'agriculture.

NOS OBJECTIFS

La Confédération paysanne réaffirme l'urgence de protéger l'eau afin d'assurer la pérennité de l'agriculture, sur terre comme en mer pour les activités des paysan·nes de la mer. Nous assumons la nécessité de limiter les prélèvements pour l'irrigation et de les répartir de manière à réorienter l'usage de l'eau vers des productions prioritaires qui relocalisent l'alimentation.

Dans de nombreux territoires, la mauvaise répartition des prélèvements en eau et leur concentration sur des exploitations agricoles empêchent d'autres paysan·nes d'avoir un accès sécurisé pour leur production. Les maraîcher·ères notamment sont nombreux·euses à s'installer et à se voir refuser un accès à l'eau. Ils sont donc souvent dans une situation de précarité (forages non déclarés, utilisation d'eau potable donc coût très élevé de l'irrigation, etc.). Les prélèvements d'eau doivent être pensés en fonction de l'objectif final de l'irrigation : qu'est-ce qu'on irrigue, et pour quoi faire ?

L'irrigation pour booster les rendements et les bénéfices de l'agro-industrie doit cesser. Tout comme celle pour des cultures énergétiques.

NOS LUTTES ET CHANTIERS



Nous continuons à lutter pour la fin des méga-bassines et pour que l'accès à l'eau soit partagé et priorisé. Nous continuerons à montrer qu'une minorité s'accapare l'eau et les subventions publiques au détriment de toutes les autres paysan·nes. Un de nos chantiers prioritaires dans ce contexte est la sécurisation de l'accès à l'eau pour les paysan·nes qui en ont besoin de manière prioritaire pour nourrir les populations locales, en particulier les maraîcher·ères.

Nous travaillons à montrer, notamment aux institutions, qu'il est possible de produire de l'alimentation dans des fermes tout en préservant la ressource. Grâce aux pratiques et à la démonstration des volumes consommés dans les fermes des réseaux de l'Agriculture paysanne, nous continuerons à montrer aux institutions et aux citoyen·nes qu'il existe une alternative paysanne à la gestion actuelle de l'eau.

NOS REVENDICATIONS

PRIORISER : après les besoins prioritaires de la vie biologique du milieu naturel, de l'alimentation en eau potable et de l'hygiène de la population, l'abreuvement du bétail et la production alimentaire locale, en particulier le maraîchage, doivent être prioritaires pour accéder à l'irrigation.

PLAFONNER : Pour tout prélèvement d'eau, le volume accordé doit être plafonné par hectare et par ferme (dans une limite de surface). Les plafonds de volume doivent être fonction : des productions ; des conditions pédoclimatiques et hydrogéologiques ; de pratiques qui favorisent les économies d'eau. Cela permettra de sécuriser l'accès à l'eau pour une partie des paysan-nés (les maraîcher-es notamment) et de réduire les prélèvements pour d'autres.

SOUTENIR : il faut aussi répartir les financements publics aujourd'hui majoritairement utilisés pour « l'hydraulique agricole » (méga-bassines, extension de réseaux d'irrigation, etc.) alors que seulement 7,3 % de la surface agricole est irriguée. Ainsi, à l'accaparement de la ressource en eau s'ajoute l'accaparement des financements publics pour une minorité. Ces financements doivent aller en priorité au soutien de pratiques paysannes qui permettent de retenir l'eau dans les sols et de limiter les prélèvements. L'enjeu est de restaurer le cycle de l'eau au plus proche de son fonctionnement naturel, de ralentir sa circulation pour la réinfiltrer dans les sols au bénéfice de l'agriculture.



PROTÉGER : la qualité de l'eau et sa quantité sont intimement liées. La politique de l'eau en agriculture doit aussi soutenir des pratiques qui réduisent l'usage des intrants chimiques de synthèse et qui favorisent toutes les pratiques visant à protéger l'eau. Les pratiques de l'agriculture industrielle participent fortement à sa dégradation et la rendent non potable dans de nombreux endroits. Il y a urgence à changer ces pratiques pour déjà assurer l'alimentation en eau de manière sécurisée pour les populations.

Nous demandons aussi :

La fin des méga-bassines et de tous les ouvrages d'irrigation qui pompent l'eau de manière massive des espaces naturels de stockage pour alimenter une agriculture industrielle hyper consommatrice d'eau. Le stockage de l'eau peut être une solution de dernier recours, à condition que sa mise en place permette au maximum une infiltration de l'eau dans le sol. Les retenues alimentées par ruissellement et si possible sans bâche plastique (fonction de la perméabilité du sol) sont à privilégier.

Une autre gouvernance de la gestion de l'eau qui donne de la place aux paysans et paysannes qui soutiennent une Agriculture paysanne et aux citoyens et citoyennes. La décision sur la politique de l'eau est accaparée par les mêmes qui s'accaparent la ressource.

A télécharger



Confédération paysanne
Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

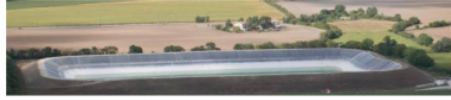
GUIDE

LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU EN AGRICULTURE

Confédération paysanne
Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

LES MÉGA-BASSINES, UNE FAUSSE SOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POUR UNE IRRIGATION COMPATIBLE AVEC L'AGRICULTURE ET LES ECOSYSTEMES!



■ SUR LE TERRAIN

■ Dans la Vienne, dans le bassin versant de Clair, un projet prévoit la construction de 41 mégabassines pour stocker 11,1 millions de m³ pour un coût total de 72 millions d'euros, pour 150 agriculteurs/ères.

■ En moyenne la surface d'une mégabassin est de 8 ha. Les plus grandes peuvent aller jusqu'à 18 ha.

■ Les tentatives principalement concernées par les projets de mégabassines sont la Nouvelle Aquitaine et les Pays de la Loire. Les régions Centre et Bretagne commencent à être concernées.

■ EN BREF

■ La surface agricole irriguée représentait environ 6% de la surface agricole utile (SAU) en France en 2010. Les principales cultures irriguées sont le maïs (41% des surfaces irriguées) et les céréales (17% des surfaces irriguées).
(source : www.eaufrance.fr)

LES MÉGA-BASSINES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les mégabassines sont des ouvrages de stockage de l'eau aux allures de cratères planifiés. Elles sont entourées de digues de 10 mètres de haut environ, irrigées grâce à la terre diluée (jusqu'à 8 m). Ces ouvrages hydrauliques imperméables, sont remplis par pompage dans les rivières phénaïques (nappe de surface) ou dans les cours d'eau. Bien qu'elles symbolisent la lutte en tant qu'un modèle agricole qui refuse de se transformer, les promoteurs des mégabassines utilisent l'argument du changement climatique.

Appelées réserves de substitution par les organisations qui en font la promotion, les mégabassines sont présentées comme des ouvrages qui permettraient de diminuer la pression sur la ressource en eau en « substituant » des pompages de printemps par des pompages d'hiver.

Pomper en hiver n'empêche pas de créer une pression sur la ressource. La « substitution » pour chaque ferme qui irrigue se fait à partir d'un volume historique de référence très élevé qui peut, en réalité, créer des niveaux d'irrigation plus élevés qu'avant. Avec une pluviométrie parfois insuffisante et un rechargement des nappes de plus en plus tardif, la pression exercée par le remplissage des mégabassines sur la capacité des milieux aquatiques à se renouveler est donc excessive. Or ce sont d'abord les nappes qui doivent se recharger en hiver afin d'alimenter le réseau hydrographique, renouveler les milieux aquatiques et infiltrer les sols.

La confusion entre mégabassines et retenues collinaires est parfois délobinément entretenue sur le terrain. Les retenues collinaires sont des ouvrages de plus petite taille, perméables avec le milieu naturel, nécessitant des investissements beaucoup plus faibles et se remplissant avec de l'eau par ruissellement sans système de pompage.

Confédération paysanne
Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

EAU POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DE L'EAU ET UNE IRRIGATION COMPATIBLE AVEC LES ÉCOSYSTEMES

Pour les paysans ne s, l'eau est une ressource indispensable. Elle sert à la croissance des cultures, permet l'abreuvement du bétail et la sécurisation de la production fourragère. La préservation et la répartition de la ressource en eau sont donc vitales pour l'activité agricole. Cette eau peut venir des pluies ou être apportée à des moments choisis grâce à l'irrigation.

Les évolutions climatiques de ces dernières décennies se traduisent par des températures moyennes plus élevées. Dans beaucoup de régions françaises, on observe des sécheresses plus longues et plus marquées au printemps et en été et souvent des sécheresses plus longues et plus marquées au printemps et en hiver. Avant une année normale, ces pluies annuelles par ailleurs irrégulières, s'inscrivent dans le cadre des pluies complètes partiellement les pratiques des paysans qui peuvent rencontrer des difficultés importantes pour irriguer leurs cultures ou abreuver leurs animaux en situation de pénurie. Nos climats et disponibilités en eau pour l'agriculture sont évidemment bien différents d'une zone agricole à l'autre de la France. Cependant l'eau est un bien commun et il est primordial de privilégier partout sa gestion durable, que ce soit sur le plan quantitatif ou qualitatif.



L'INSTITUTION DE L'EAU

En France, la politique de gestion de l'eau est édictée au travers de multiples plans, lois et réglementations gérés par une multitude d'acteurs. Au niveau national on retrouve 7 ministères impliqués : l'Office français de la Biodiversité et le Conseil National de l'Eau (CNE). Ce CNE, créé dans les années 1970, sert à donner un avis consultatif sur les textes élaborés. Néanmoins 5 collèges, seule une partie des représentants y est représentée, puisque, malgré ses démissions, la Confédération paysanne n'y siège plus. Au niveau territorial, les agences de l'eau sont les instances les plus connues. Composées par leurs comités de bassin, ce sont

les instances qui se décide la politique de l'eau sur le territoire. Les agences de l'eau peuvent dans un rôle de tutelle de recommandations (sur les usages domestiques alors que la majorité des usages sont agricoles et industriels) et redistribuent l'argent aux acteurs dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'eau. Malgré cette gouvernance, les politiques de promotion de l'eau ont successivement échoué. Encore dernièrement, malgré des Accords de l'eau qui se sont tenus en 2015, ils n'ont pas permis un échange entre parties prenantes, mais n'ont évolué.

ACTUALITES SUR LE SUJET

Notre entrée au Comité national de l'eau sera au

À TÉLÉCHARGER

service de la reconquête
de la qualité de l'eau et de
son partage juste et
équilibré

Violences des gendarmes
mobiles à Sainte-Soline :
nous exigeons l'ouverture
immédiate d'une
information judiciaire

Sous la pression, la préfète
du bassin Loire-Bretagne
reporte les études HMUC

Mégabassines : Une
nouvelle décision de
justice qui pose la
question du partage de
l'eau entre agriculteurs

Lettre ouverte aux
agricultrices et agriculteurs
à la veille du village de
l'eau dans le Poitou

+ d'actus

Eau & Agriculture

Guide Eau

TROUVEZ UNE CONF'

Choisissez votre département ▾

CAMPAGNES SOLIDAIRES



LIENS

FADEAR

La Via Campesina

**Les Amis de la
Confédération paysanne**

NOUS CONTACTER

MENTIONS LÉGALES

104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet - Tél +33 1 43 62 04 04

Copyright 2025 - Tous droits réservés - Confédération paysanne